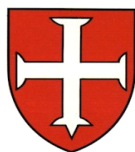


CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 27/24

COMPTES 2023

DÉLÉGUÉE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1^{er} juillet 2013, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal de 2017, la Municipalité vous présente ses comptes pour l'exercice 2023, objet de ce préavis no 27/24.

Conformément à l'article 39 du Règlement du CC, la Municipalité soumet les Comptes communaux de l'année 2023 pour examen et approbation. Le compte d'exploitation et le bilan 2023, comparés à ceux de l'exercice précédent et au budget 2023, sont joints au présent préavis.

2. Évolution générale des revenus et charges en 2023

L'année 2023 se clôture avec un excédent de revenus de CHF 124'761 après amortissements supplémentaires et versements au fonds de réserve, contrairement à l'excédent de charges prévu au budget 2023 de Chf 1'327'245.00. Ce résultat positif repose sur des charges moins importantes que prévues, et en particulier une participation aux charges cantonales inférieur au budget.

Bien qu'inférieur au budget les rentrées fiscales qui sont en augmentation par rapport à 2022, principalement grâce aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. En revanche les droits de mutation et les impôts sur les successions sont en replis, ce qui est compensé par les impôts sur les gains immobiliers qui sont plus importants qu'en 2022. Il résulte de cela que les impôts aléatoires sont globalement au même niveau qu'en 2022, et supérieurs au budget. Le total des revenus de l'exercice 2023 de CHF 24,9 millions est presque identique à celui prévu au budget 2023 de CHF 25,1 millions.

Ces évolutions ont pour conséquences que la valeur du point d'impôts repasse au-dessus des CHF 300'000, et que nos charges péréquatives nettes, qui se montent à CHF 13,7 millions, progressent de près de 7% par rapport à 2022. La participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) et la péréquation directe, continuent à peser sur nos comptes représentant 64 % des charges courantes de la commune. Elles restent cependant inférieures à la charge budgétée de CHF 16,3 millions.

Ceci se répercute sur nos charges courantes qui sont en diminution de CHF 2,5 millions par rapport au budget 2023, avec notamment une baisse de CHF 2,7 millions de notre participation à des charges cantonales et communales et une hausse de nos charges de personnel de 166'000francs (en augmentation de 8,5 %) et une hausse de CHF 112'000 des charges liées aux biens et services, notamment en raison de l'entretien de nos immeubles, routes et territoires.

Au final les charges totales sont en diminution de CHF 1,7 million par rapport au budget, et tient compte des amortissements supplémentaires de CHF 0,2 million et d'une hausse des attributions aux financements spéciaux pour CHF 0,3 million.

Résultat des comptes de fonctionnement

Avant les amortissements supplémentaires et les attributions aux fonds de réserves, le résultat des comptes 2023 fait ressortir un excédent de revenus de CHF 661'761.49, pour un excédent de charges au budget 2023 de CHF 1'327'245.00, soit un écart de CHF 1'989'006.49. Ce résultat nous a amené à effectuer des amortissements supplémentaires sur le patrimoine administratif et à réaliser des attributions à des fonds de réserves plus importantes que prévues, nous permettant ainsi de réduire des charges pour les années à venir. Suite à cela, le résultat final pour 2023 est un excédent de revenus de CHF 124'761.49.

<i>T1</i>		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenus courants	+	23'225'852	23'918'300	22'215'495
Charges courantes	-	22'616'628	25'076'145	20'997'428
Résultat d'exploitation		609'223	-1'157'845	1'218'067
Amortissements supplémentaires	-	237'000	0	96'000
Résultat opérationnel		372'223	-1'157'845	1'122'067
Attributions au fonds de réserve	-	471'251	169'400	380'212
Prélèvements sur fonds réserve	+	223'788	0	124'254
Résultat net		124'761	-1'327'245	866'109

Il convient à présent de regarder plus en détail l'évolution des revenus et charges dans le cadre du compte de fonctionnement, en nous référant à la présentation des comptes par nature.

2.1 Évolution des revenus

2.1.1. Revenus totaux

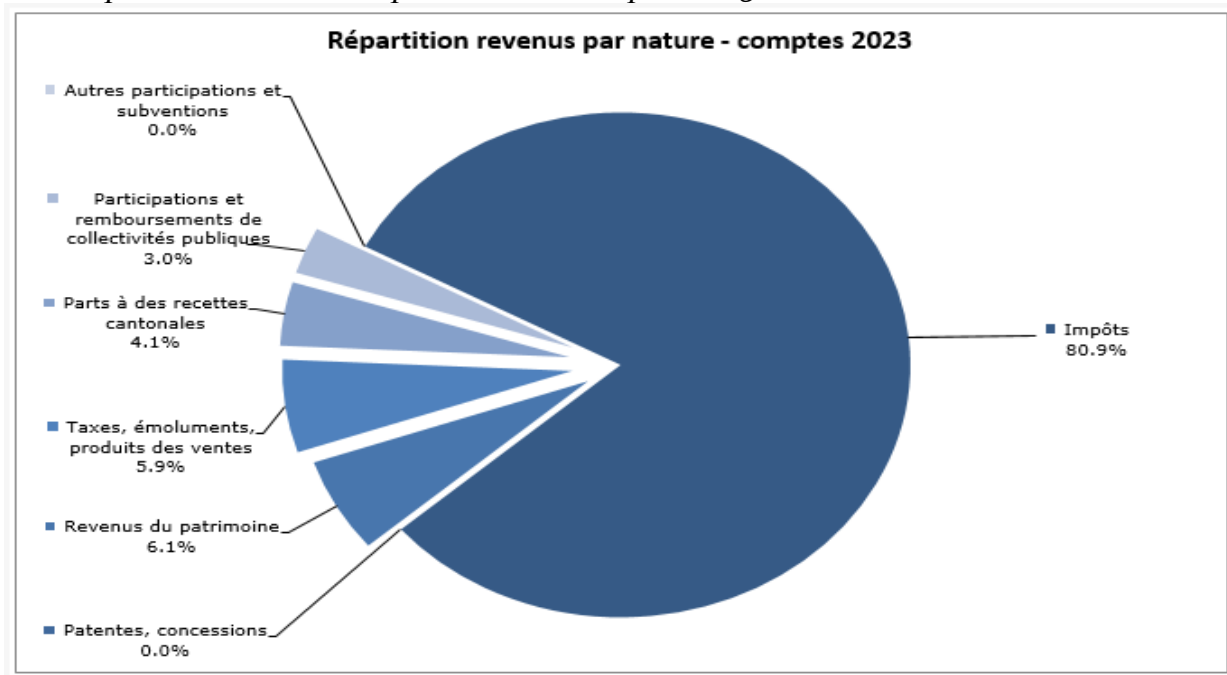
Les revenus totaux bruts s'élèvent à CHF 24'923'267, soit CHF 0,25 millions de moins que le montant budgété (CHF 25'170'500), et sont supérieurs aux comptes 2022 de CHF 1,3 millions. Après déduction des imputations internes et prélèvements sur fonds de réserves, les revenus courants atteignent CHF 23'225'852, contre CHF 22'215'495 au compte 2022.

T2

N° MCH	REVENUS PAR NATURE	2023	Budget 2023	2022
40	Impôts	18 795 394	20 132 100	17 856 792
400	Impôts sur le revenu et la fortune	16 988 563	18 745 000	15 895 646
401	Impôts sur le bénéfice et le capital PM	106 488	83 000	88 774
404	Droit de mutation	664 600	300 000	737 540
405	Impôts sur les successions et donations	52 469	50 000	200 465
41	Patentes, concessions	875	1 000	873
42	Revenus du patrimoine	1 410 790	1 521 200	1 588 219
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	1 379 206	1 329 500	1 334 678
44	Parts à des recettes cantonales (gains immobiliers)	945 604	300 000	731 443
45	Participations et remboursements de collectivités	693 982	634 500	703 490
46	Autres prestations et subventions	0	0	0
	Revenus /recettes courants	23 225 852	23 918 300	22 215 495
48	Prélèv. sur les fonds et financements spéciaux	223 789	0	124 254
49	Imputations internes	1 473 626	1 252 200	1 290 968
	TOTAL REVENUS	24 923 267	25 170 500	23 630 717

(Les rubriques 400, 401, 404, 405 sont présentées à titre d'information mais ne représentent pas la totalité de la rubrique d'impôt. Le détail complet de la rubrique 40 apparaît dans les comptes de revenus par nature).

G1 – Répartition des revenus par nature – Comptes 2023

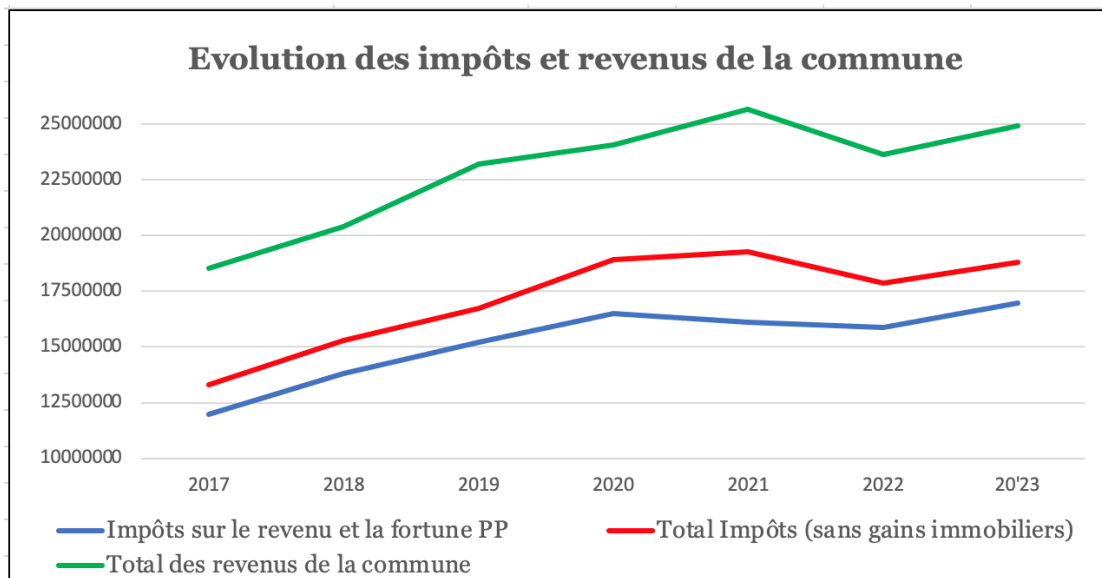


Nos revenus reposent sur les impôts et, principalement, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui constituent 73,2% de nos revenus courants (71,4% en 2022). Notre patrimoine, notamment nos bâtiments et le port, représente 6,1% de nos revenus courants (7,1 en 2022).

2.1.2. Recettes fiscales totales (Rubrique 40)

Les recettes fiscales totales sont de CHF 18'795'394 en 2023, et sont en augmentation de 5,3% par rapport aux comptes 2022, mais sont inférieurs au budget de 6,6% (- CHF 1,3 millions).
Le graphique G2 montre l'évolution des revenus totaux de la commune et des impôts (rubrique 40) :

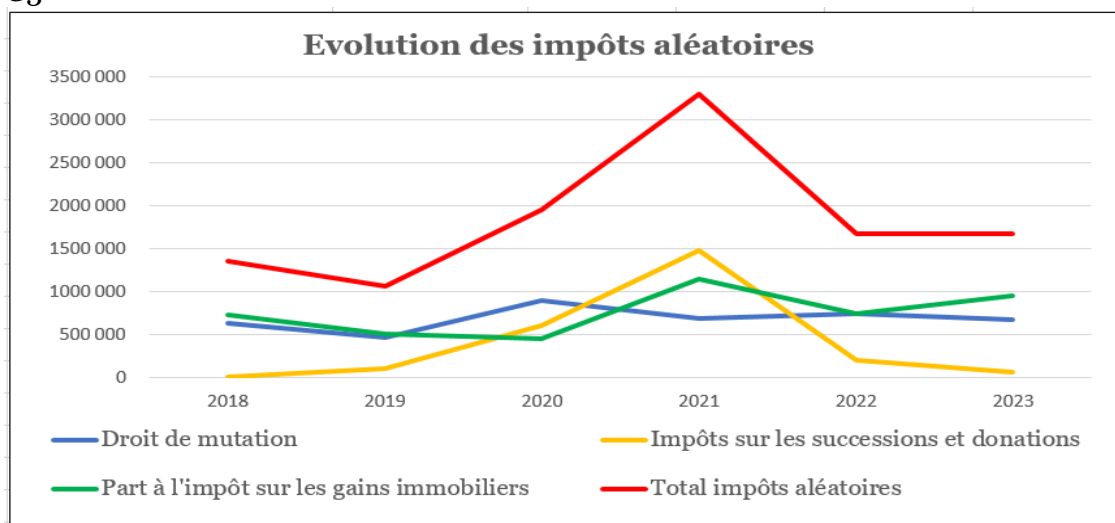
G2



L'année 2023 marque une reprise des impôts totaux (rubrique 40) et, par conséquent, des revenus de la commune. Par rapport à 2022, cette augmentation des impôts est de près de CHF 0,9 million et s'explique principalement par une augmentation significative des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 1,1 million qui sont à leurs plus haut niveau depuis 2017.

En 2023 les impôts aléatoires - droits de mutation, impôts sur les successions et les donations, et impôts sur les gains immobiliers - sont identiques à ceux des comptes 2022 de et se montent à CHF 1,6 millions. Ils dépassent cependant le budget 2023 de plus de CHF 1,0 million, nos hypothèses en la matière étant toujours conservatrice. Si l'on regarde l'évolution des impôts aléatoires (G3), l'on constate une certaine stabilisation et un retour à la moyenne dans l'ensemble.

G3



Par rapport au budget, on constate par contre une forte variation des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, qui sont en deçà du budget de CHF 1,7 millions, budget qui était basé sur le résultat des comptes 2021 avec un peu trop d'optimiste.

T3 Évolution des revenus des impôts des personnes physiques

Libellé	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Diff. Cptes
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023
Impôt sur le revenu	7'304'045	8'439'571	9'472'512	10'288'117	9'735'719	10'159'833	10'541'818	+381'985
Impôt sur la fortune	3'989'214	3'886'284	4'621'034	5'113'777	5'268'318	4'650'635	5'410'034	+759'399
Impôt à la source	4'347	388'834	412'482	204'965	541'679	310'875	357'684	+46'809
Rétrocession impôt frontalier	26'286	36'107	21'843	47'661	40'096	38'257	43'261	+5'004
Impôt forfaitaires étrangers (IE)	648'030	1'066'433	668'928	828'053	535'479	736'044	635'764	-100'280
Total impôts s/revenus des PP	11'971'922	13'817'229	15'196'801	16'482'573	16'121'291	15'895'644	16'988'561	1'092'917

De 2017 à 2020, le taux de croissance annuel moyen de l'impôt sur les personnes physiques était proche de 8%, mais cette forte progression semble s'être ralentie depuis 2021. Il faut cependant noter que 2023 marque un retour de la progression, avec une augmentation de 6,9% par rapport aux comptes 2022. Les facteurs permettant d'expliquer ce phénomène sont multiples et sont probablement à chercher dans les éléments suivants :

- Une augmentation de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de l'ordre de CHF 759'399.00 représentant une augmentation de 14,0 %.
- En 2023, la clôture des années fiscales 2018-2022 a donné lieu à des rattrapages plus importants que prévu par rapport à l'exercice 2022 de l'ordre de CHF 300'000.
- Une légère augmentation de la population (+ 64 personnes, soit une croissance de 2,7 %).

L'évolution des rattrapages depuis 2017 (T4) montre qu'il est très difficile de les prévoir, lors de l'établissement des budgets :

T4

Libellé	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rattrapage impôt sur le revenu et la fortune (IRF)	-26'668	356'328	2'223'434	2'875'939	3'137'320	2'315'681	2'339'334	2'649'469

2.1.3. Parts aux recettes cantonales (Rubrique 44)

L'année 2023 est également marquée par des gains immobiliers importants (CHF 945'604) ; ce qui représente une augmentation de CHF 645'604, par rapport au budget 2023. Bien qu'en augmentation par rapport à 2022, ces gains restent sur un niveau plutôt élevé, mais restent hautement variables et imprévisibles.

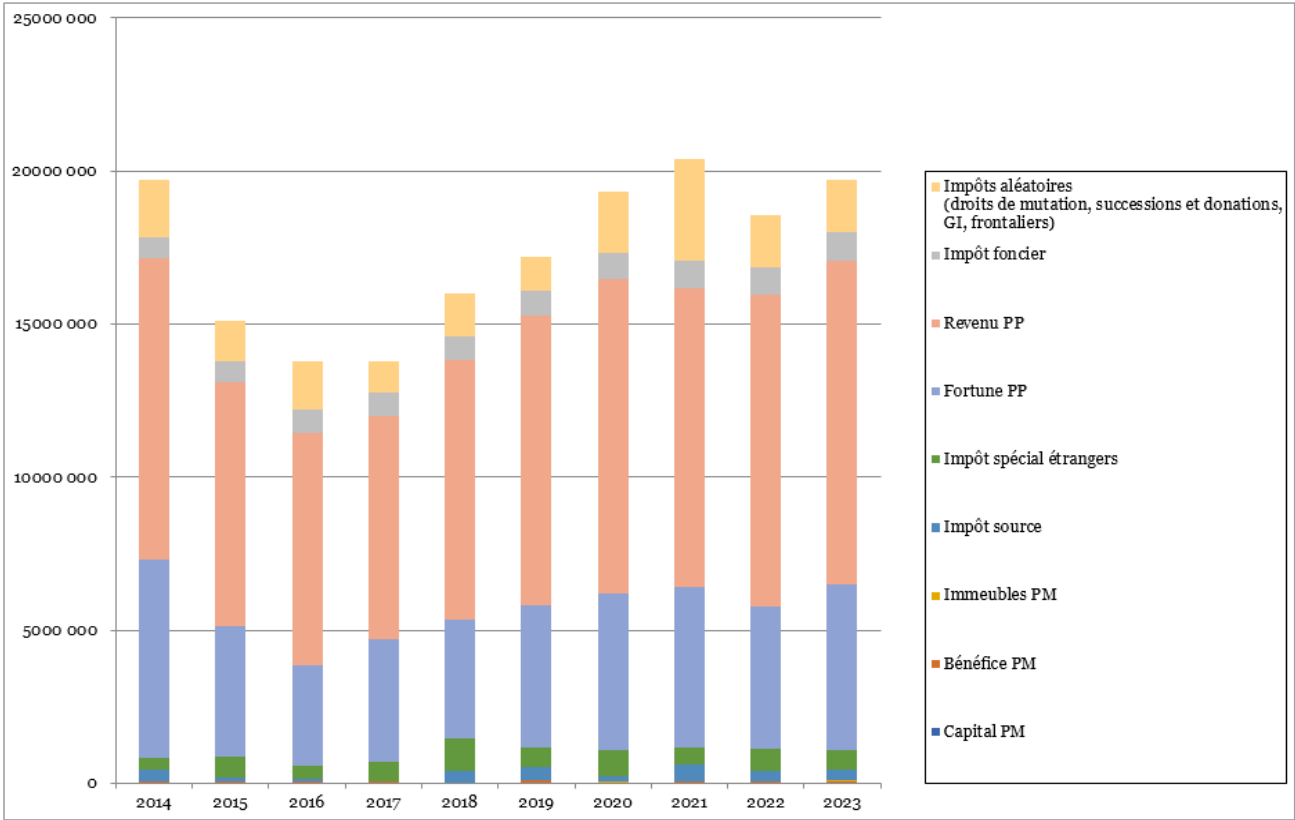
2.1.4. Revenus nets totaux des taxes et impôts communaux

Le graphique G5 montre l'évolution des revenus nets de 2014 à 2023 de tous les impôts et taxes communaux (rubrique 21 du compte de fonctionnement), après déduction des rétrocessions, défalcatons etc. . Comme on peut le constater la variabilité de ces recettes provient en grande partie

des impôts aléatoires, mais également de l'impôt sur la fortune. (Graphique selon les comptes par ordre administratif, Rubrique 21, p.5 dans l'annexe 1 - Comptes 2023 par ordre administratif).

G5 – Évolution des recettes fiscales totales de 2014 à 2023 :

C 2014	C 2015	C 2016	C 2017	C 2018	C 2019	C 2020	C 2021	C 2022	C 2023
20'335'656	15'047'923	13'755'437	13'889'895	15'881'742	16'963'080	19'410'727	20'288'819	18'630'451	19'675'405
Variation	-5'287'7331	-1'292'485	+134'458	+1'991'748	+1'081'338	+2'447'647	+878'092	-1'658'368	+1'044'954



Ce graphique montre également que l'encaissement de l'impôt sur les personnes morales est quasi insignifiant.

2.1.5. Patentes, concessions (Rubrique 41)

Comptes 2023 CHF 875 ; Budget 2023 CHF 1'000.
En diminution de CHF 125.

2.1.6. Revenus du patrimoine (Rubrique 42)

Comptes 2023 CHF 1'410'790 ; Budget 2023 CHF 1'521'200.
La diminution de CHF 110'410 provient essentiellement de :

- La diminution des intérêts moratoires, perçus sur le retard du paiement des impôts, qui est inférieur au budget de plus de CHF 96'000.00 (compte No 210.4221).
- La diminution des loyers groupement scolaire primaire de CHF 50'000 (cpte no 3502.4271.0). Ceci est dû au fait qu'en 2022 l'APEJ a revu sa méthodologie de calcul des loyers, et suite à la conversion d'une classe en salle des maîtres les loyers ont été adaptés avec un effet rétroactif pour 2022. Ceci se reflète dans les comptes 2023 et n'avait pas été intégré dans le budget.

2.1.7. Taxes, émoluments et produits de vente (Rubrique 43)

Comptes 2023 CHF 1'379'206 ; Budget 2023 CHF 1'329'500.

L'augmentation de Chf 49'706 provient principalement des :

- Remboursement des traitements et des charges sociales CHF 62'862 (cpte no 130.4361).

2.1.8. Participation, remboursement collectivités publiques (Rubrique 45)

Comptes 2023 CHF 693'981 ; Budget 2023 CHF 634'500

Cette augmentation de CHF 59'310.00 provient de :

- Le revenu issu de la couche population du fonds de péréquation de CHF 693'981 est supérieur au budget de CHF 58'500 (cpte No 220.4519.01) ;

2.1.9. Prélèvement sur fonds de réserve et financements spéciaux (Rubrique 48)

Comptes 2023 CHF 223'788 ; Budget 2023 CHF 0.

Ce montant de CHF 223'788.00 provient :

- Prélèvement sur la provision fonds risque sur débiteurs d'impôts CHF 112'500 (compte No 210.4809), base sur le décompte de l'ACI ;
- Prélèvement de l'excédent des charges 2023 du réseau d'égouts CHF 111'288 (compte No 460.4811).

2.1.10. Imputations internes (Rubrique 49)

Comptes 2023 CHF 1'473'626 ; Budget 2023 CHF 1'252'200

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) sur les divers dicastères Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "produits".

2.1.11. Port (chapitre 471)

De 2014 à 2020, les revenus du chapitre port ne permettaient pas de couvrir entièrement les charges d'exploitation. Dès lors, la Municipalité a décidé de comptabiliser les excédents de charges de ces années sur un compte au bilan « Avances aux financements spéciaux » pour un total de CHF 269'893, montant qui est amorti par le chapitre Port, depuis l'exercice 2021 avec les excédents de revenus dudit chapitre. En 2023, cet amortissement se monte à CHF 74'190, soit un solde à amortir au 31.12.2023 de CHF 73'320.80. Cette opération est rendue possible suite à la validation cantonale du nouveau règlement du port en décembre 2020, dont la nouvelle tarification est entrée en vigueur en 2021.

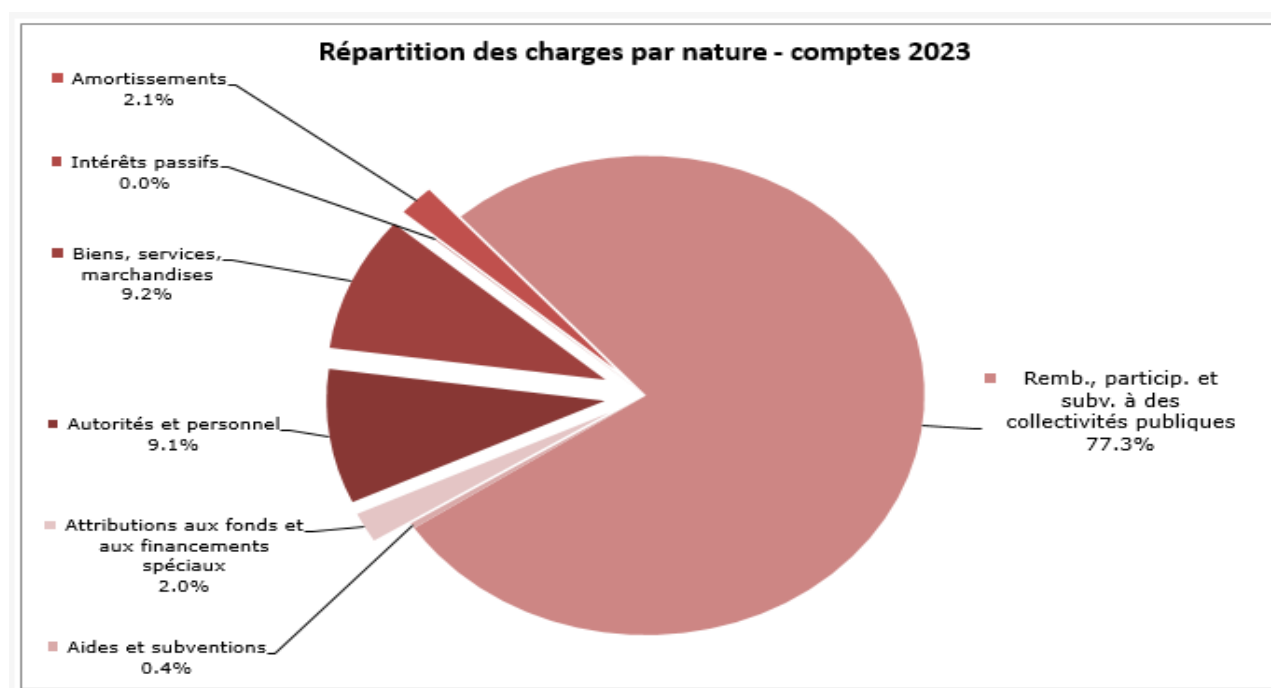
2.2 Evolution des charges

Le total des charges brutes s'élève à CHF 24'798'505 en 2023, soit CHF 1,7 millions de moins que le montant budgété (CHF 26'497'745). Après déduction des imputations internes, des attributions aux fonds de réserve, ainsi que les amortissements supplémentaires, les charges courantes totales atteignent CHF 22'430'532. Tout comme les années précédentes, les principales charges sont la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) et la contribution au fonds de péréquation.

T5 – Charges par nature

N° MCH	CHARGES PAR NATURE	2023	Budget 2023	2022
35	Remboursements, participations et subv.	18 018 726	20 790 650	16 980 557
30	Autorités et personnel	2 117 108	1 951 050	1 919 151
31	Biens, services, marchandises	2 135 172	2 022 995	1 793 051
32	Intérêts passifs	9 820	13 750	14 678
3301	Defalcation sur impôts	62 248	20 000	34 554
36	Aides et subventions	87 458	101 200	88 088
	Dépenses Courantes	22 430 532	24 899 645	20 830 078
330+331	Amort. ordinaires (moins défalcations)	186 095	176 500	167 350
	Charges courantes / nettes	22 616 628	25 076 145	20 997 428
332+333	Autres amortissements	237 000	0	96 000
38	Attrib. fonds et financements spéciaux	471 251	169 400	380 212
39	Imputations internes	1 473 626	1 252 200	1 290 968
	TOTAL CHARGES	24 798 505	26 497 745	22 764 608

G6 - Répartition des charges par nature – comptes 2023



2.2.1. Remboursement, participation et subvention :

Comptes 2023 CHF 18'018'725 ; Budget 2023 CHF 20'790'650

Il s'agit de la rubrique la plus importante des charges communales, à savoir nos participations aux charges du Canton et aux instances intercommunales. Cette rubrique comprend, notamment, les charges péréquatives, qui correspondent à la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) et au fonds de péréquation directe brute. Ainsi, les participations et subventions à d'autres collectivités publiques représentent une dépense de CHF 18 millions, qui est inférieur de CHF 2,8 millions par rapport au budget 2023, mais en augmentation, par rapport aux comptes 2022, de CHF 1 million.

En 2023, afin de contester le poids de la participation à la cohésion sociale, le paiement de deux acomptes a été retenu ce qui a pour conséquence que les acomptes que nous avons payé sont largement en dessous du décompte provisoire. Par conséquent nous avons créé un passif transitoire de CHF 4'179'000 pour la facture sociale. Ces montants ont été placés à court terme afin d'être mobilisables en cas de nécessité.

Par ailleurs le calcul des acomptes de la facture sociale et des charges péréquatives est basé en 2023 sur les impôts de l'année 2021, année où les recettes fiscales de la commune ont été les plus élevées. Ainsi sur la base du décompte provisoire fourni par le canton, il s'avère que les acomptes que nous avons payé sont trop élevés pour la péréquation directe et pour la police cantonale. Nous avons donc constitué un actif transitoire de CHF 6'000 pour la péréquation directe brute et de CHF 29'000 pour la police cantonale.

Participation à la cohésion sociale (Facture sociale) 2023

Comptes 2023 CHF 8'534'534 ; Budget 2023 CHF 10'544'000

Notre participation comprend les acomptes 2023 payés d'un montant de CHF 4'355'534, ainsi qu'un solde à payer de CHF 4'179'000.00 en faveur du canton, en prévision du décompte final de la facture sociale 2023, disponible seulement à fin juin 2024.

Bien que l'accord UCV – Conseil d'Etat continue à déployer ses effets le montant de la PCS à répartir entre les communes a repris sa progression et se monte à CHF 793 millions en 2023, alors qu'elle était de CHF 773 millions en 2022. Cependant cela représente toujours une variation extrêmement importante par rapport aux informations en notre possession au moment de réaliser le budget 2023, car nos simulations se basaient sur les acomptes 2022 pour lesquels le montant à répartir entre les communes se montait à 810 millions. Cette situation est ainsi un des facteurs expliquant la grande différence entre le montant budgété et la réalité des comptes.

Fonds de péréquation 2023

Comptes 2023 CHF 5'854'612 ; Budget 2023 CHF 6'376'000.

Notre charge en 2023 comprend les acomptes pour CHF 5'860'612 ainsi qu'un ajustement de CHF 6'000 en faveur de la Commune, en prévision du décompte final de la péréquation 2023, disponible seulement à fin juin 2024.

Il convient de noter que, dans le cadre de la péréquation directe, nous percevons comme toutes les communes une compensation pour la population qui rentre dans les revenus dans la rubrique « Participation et remboursement du canton » (no 220.4519.01). En 2023, le revenu de la couche population est de CHF 654'000, et nous ne touchons pas le plafond de l'effort. Ainsi, la péréquation nette se monte à CHF 5,2 millions.

Le tableau T6 et le graphique G7 montrent l'évolution des charges péréquatives et de la facture sociale (participation à la cohésion sociale). Les chiffres étaient stables jusqu'en 2017 ; à partir de l'année 2018, ils augmentent significativement jusqu'en 2021, reflétant l'évolution des impôts perçus, mais aussi une modification des paramètres de calcul, largement en défaveur des quelques communes à fort potentiel fiscal, comme Crans. En 2021, est entré en vigueur l'accord entre le Conseil d'Etat et

l'UCV sur un rééquilibrage progressif de la participation des communes à la PCS et devant permettre une certaine stabilisation de cette charge pour les communes. Malgré cela on constate en 2023 une augmentation importante de cette charge pour notre commune, et dont les raisons sont potentiellement à chercher dans les éléments suivants :

- L'augmentation de nos revenus fiscaux personnes physiques,
- L'augmentation de la valeur de notre point d'impôt qui peut avoir comme conséquence que nous nous trouvons dans un palier d'écrtage différent ;
- L'évolution des revenus fiscaux des autres communes.

Cependant, faute d'informations détaillées de la part du Canton, il nous est impossible de donner davantage d'informations.

Les charges péréquatives de la PCS et de la péréquation brute représentent toujours 76,5% de nos revenus nets d'impôts et 64% de nos charges courantes (T6).

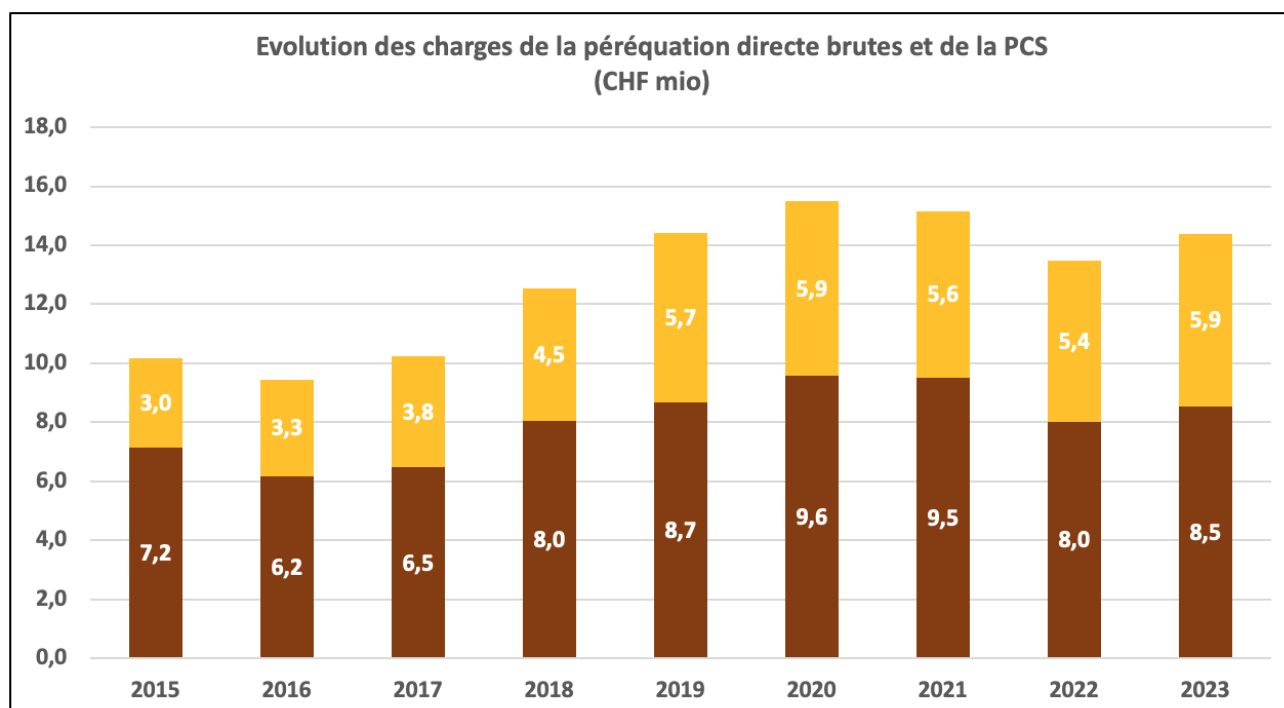
T6 - Evolution des charges péréquatives brutes et de la facture sociale entre 2019 et 2023

	C 2019	C 2020	C 2021	C 2022*	C 2023**
Total facture sociale	8'691'805	9'570'225	9'506'512	8'029'884	8'528'201
Contribution fonds de péréquation (brute)	5'715'693	5'915'343	5'642'988	5'434'796	5'854'589
Total charges facture sociale et péréquatives	14'407'498	15'485'568	15'149'499	13'464'680	14'382'790
En % des charges courantes	67 %	67 %	67 %	64 %	64%
En % des revenus nets d'impôts	86 %	82 %	78,5 %	75,5 %	76,5 %

*Calcul définitif de l'année 2022 de la facture sociale et de la péréquation sur la base du décompte cantonal connu l'année suivante.

**Le montant pour l'année 2023 a été calculé sur les entrées fiscales connues pour 2023, suite au bouclement annuel du 16 février 2024.

G7 - Evolution des charges péréquatives brutes et de la facture sociale



T7 – Analyse des données Facture sociale et péréquation

T1

Analyse des données facture sociale et péréquation

		2018	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Revenus impôts	Acomptes Canton	12'152'144	12'755'325	+4,95	14'604'583	+14,50	16'104'312	+10,25	17'319'494	+ 7,55	17'044'751	- 1,60
	Budget communal	11'800'000	14'108'000	+9,55	15'926'500	+12,90	16'670'000	+ 4,65	19'554'500	+17,30	19'703'000	+ 0,75
	Comptes finaux	14'604'277	16'090'610	+10,15	17'319'493	+ 7,65	17'044'751	- 1,60	16'845'579	- 1,15	17'974'938	+ 6,70
Facture sociale	Acomptes Canton	6 681 145	7 104 574	+6,33	8'642'364	+21,60	8'971'541	+ 3,80	9'331'474	+ 4,00	9'698'249	+ 3,95
	Budget communal	6'250'000	7'141'781	+14,25	9'072'685	+27,05	9'347'000	+ 3,05	10'666'500	+14,10	10'544'000	- 1,15
	Comptes finaux	8'046'927	8'691'805	+8,00	9'570'225	+10,40	9'506'512	- 0,65	8'029'884	- 15,55	8'528'201	- 6,20
Provision facture sociale		1'440'000	1593'500		955'500		530'689		0		4'179'000	
Remboursement facture sociale		0	0		0		0		1'308'001		0	
Paielement du solde facture sociale		1'365'782	1'587'227		927'860		534'970		6409		0	
Péréquation	Acomptes Canton	3'317'481	3'649'632	+10,00	4'998'342	+36,95	5'035'420	+ 0,75	5'323'484	+5,70	5'206'612	- 2,20
	Budget communal	2'650'000	3'902'501	+47,25	5'109'000	+30,90	6'021'000	+17,85	6'485'000	+7,70	6'376'000	- 1,70
	Comptes finaux	3'969'005	4'164'203	+4,90	5'326'124	+31,85	5'038'656	- 5,40	4'815'531	- 4,40	5'200'458	+ 8,00
Provision péréquation		620'000	1'428'000		492'000		51'091		484'000		6'000	
Remboursement péréquation		0	0		0		0		23'953		0	
Paielement du solde péréquation		651'523	514'573		327'782		3'237		0		0	

Note : Les comptes finaux d'impôts de 2021 sont la base de calcul des acomptes 2023 de la facture sociale, etc.;
idem pour la péréquation

En plus des charges péréquatives, les autres participations aux charges de l'État et aux charges intercommunales, sont les suivantes :

Nos participations aux charges des institutions intercommunales	CHF	3'110'042.00
Pour un montant de		
APEJ (Participation bibliothèque et ludothèque de TS cpte no 150.3523)	CHF	27'380.00
SADEC (taxes de traitement cpte no 450.3526)	CHF	84'074.00
SITSE (traitements des eaux usées cpte no 460.3529)	CHF	444'322.00
APEJ (Ass. Scol. intercommunale Terre Sainte cptes nos 510/520.3522)	CHF	1'308'131.00
APEJ (Accueil de jour de Terre Sainte cpte no 710.3520))	CHF	651'574.00
Association Police Nyon Région (cpte no 610-3521)	CHF	395'633.00
SDIS pour la défense incendie (cpte no 650.3521)	CHF	91'735.00
ORPC pour la protection civile (cpte no 660.3521)	CHF	48'712.00
Ainsi que diverses autres participations	CHF	58'481.00
Nos participations aux charges cantonales	CHF	519'537.00
Pour un montant de		
Ecoles de musique (FEM cpte no 150.3513))	CHF	22'420.00
Transports régionaux (cpte no 180.3517)	CHF	126'015.00
Police Cantonale* (cpte no 610.3511)	CHF	343'069.00
FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants cpte no 710.3515))	CHF	11'785.00
ARAS (Ass. Régionale Action sociale District de Nyon cpte no 710.3524)	CHF	6'599.00
Ainsi que diverses autres participations	CHF	9'649.00

*Sur la même base péréquative que la péréquation et la facture sociale

2.2.2. Autorités et personnel (Rubrique 30)

Comptes 2023 CHF 2'117'108 ; Budget 2023 CHF 1'951'050

Ce dépassement de CHF 166'058 provient :

- La création d'un nouvel EPT à 100 % au Service de la voirie et des espaces verts,
- Des remplacements pour cause d'accidents et de maladie, montant CHF 72'862 (cpte no 130.4361) qui a été remboursé par les assurances.
- Départ du chef de service de la voirie.

2.2.3. Biens, services et marchandises (Rubrique 31)

Comptes 2023 CHF 2'135'171 ; Budget 2023 CHF 2'022'095

Ce dépassement de CHF 113'076 provient de divers postes détaillés dans le tableau T8.

Les principales variations proviennent des éléments suivants :

Pour ce qui est de l'entretien des immeubles :

- Nous avons dû faire des travaux au niveau de la salle de bains du chalet de Cuvaloup pour un montant de CHF 18'000, et changer les barres à neiges,
- Pour la salle communale des travaux d'électricité et sur le chauffage ont été nécessaires en plus du remplacement d'une porte par une porte anti-feu.
- Une fuite sur une canalisation au niveau de l'administration communale dont les coûts de remise en état ne sont pas totalement couverts par l'assurance.
- La réfection des cheminements à l'entrée du Tennis Club pour Chf 49'900 (création du cpte no 3513.3142).

Pour ce qui est de l'entretien des routes :

- La réalisation de pistes cyclables pour un montant de CHF 30'000 cpte no 430.3142.
- Travaux sur le parking du cimetière, celui-ci n'étant plus praticable par temps de pluie, et réfection de l'enrobé au chemin des Vignettes pour un montant de CHF 17'000 cpte no 430.3142.
- Divers travaux de réfection de diverses rues CHF 8'000.00 cpte no 430.3142.
- Le coût d'entretien de l'éclairage publique a été inférieur de CHF 15'000.

Pour ce qui est de l'entretien du territoire :

- Le coût d'entretien des forêts a été supérieur de CHF 21'000 cpte 320.3146.
- Nécessité d'intervenir sur les différentes places de jeux afin de garantir leur sécurité pour un montant de CHF 35'000 cpte 440.3145.
- Les coûts d'entretien du réseau d'égouts a été supérieur au budget de CHF 20'000.
- Les coûts d'entretien du port ont été moins importants que prévu de CHF 19'000 cpte 471.3147

Au niveau des installations et du mobilier il a été nécessaire de réaménager le local informatique et remplacer le serveur du centre communal engendrant un coût de CHF 28'000. Par ailleurs le four steamer de la salle communale ayant rendu l'âme il a été nécessaire de le remplacer.

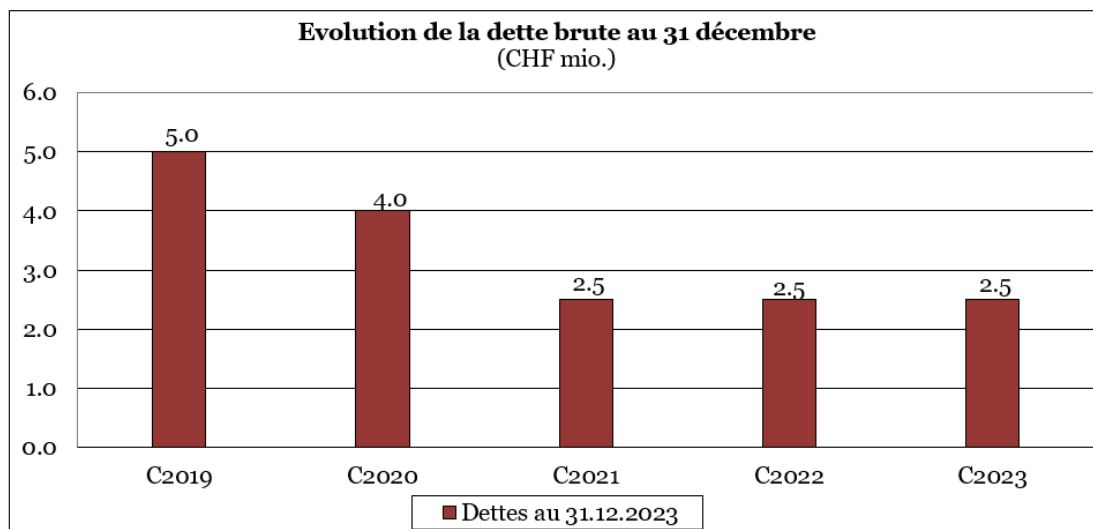
Les frais de réception et manifestation ont été moins importants que prévu de CHF 35'000. Il en va de même pour les charges d'honoraires qui ont été inférieures de CHF 83'000.

2.2.4. Intérêts passifs (Rubrique 32)

Comptes 2023 CHF 9'820.00 ; Budget 2022 CHF 13'750.00

Cette diminution de CHF 3'930.00 provient des paiements anticipés des impôts annuels (compte No 210.3290). Le montant de notre dette au 31.12.2023 est toujours de CHF 2,5 millions, montant qui vient à échéance le 30 juin 2026. Le montant de nos liquidités au 31.12.2023 s'élève à CHF 3'735'126.00. Ces liquidités sont dues suite au non paiement de la facture socale des 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2023 de Chf 4'179.000.00.

G7 - Evolution de la dette au 31 décembre :



Le tableau ci-dessous récapitule les charges de fonctionnement du ménage communal. On constate ainsi que les dépenses du ménage communal ordinaire sont en augmentation de CHF 512'430.00 par rapport à 2022 (soit de CHF 4'239'307.00 en 2023 contre CHF 3'726'877.00 en 2022) et représentent une hausse de CHF 274'304.00 par rapport au budget 2023.

T8 – Charges de fonctionnement du ménage communal

Libellé	Comptes 2020	Comptes 2021	C2021 C2020 %	Comptes 2022	C2022 C2021 %	Comptes 2023	C2023 C2022 %	Budget 2023	C 2023 B 2023 %
Autorités et personnel (30)	1'665'860	1'841'834	+10.55%	1'919'150	+4.20%	2'117'108	+10.30%	1'951'050	+8.50%
Biens, services, marchandises (31) :	1'561'958	1'696'576	+8.60%	1'793'050	+5.70%	2'135'171	+19.10%	2'022'995	+5.55%
- imprimés/mat./mobilier bureau	79'595	103'782	+30.40%	87'265	-16.00%	115'236	+32.05%	113'800	+1.25%
- achat d'énergie et autres	130'549	146'302	+12.05%	180'088	+23.10%	165'047	-8.35%	173'400	-4.80%
-fournitures/marchandises	38'467	30'978	-19.45%	34'566	+14.60%	38'456	+11.25%	37'000	+3.95%
- entretien des immeubles	251'145	199'827	-20.45%	202'1619	+1.15%	297'298	+47.05%	264'500	+12.40%
- entretien du territoire	181'122	216'546	+19.10%	222'748	+2.85%	339'509	+52.40%	247'000	+37.45%
- entretien des routes	17'385	70'741	+406.90%	57'891	-18.20%	98'865	+70.80%	42'000	+135.40%
- entretien mobilier et installations	109'799	115'170	+4.90%	138'431	+20.20%	170'869	+23.45%	116'500	+46.65%
- loyers/fermages/redevances	25'004	25'004	0.00%	25'004	0.00%	25'004	0.00%	25'000	0.00%
- frais réceptions/manifestations	55'022	48'392	-35.05%	93'539	+93.30%	91'624	+2.05%	127'000	-27.85%
- Honoraires/prestations services	643'389	711'355	+10.55%	698'256	-1.85%	663'210	-5.00%	746'795	-11.20%
- impôt/taxes/cotisations	30'481	28'479	-6.55%	53'101	+86.45%	130'053	+144.90%	130'000	+0.05%
Intérêts passifs (32)	15'2881	15'273	-0.10%	14'677	-3.90%	9'820	-33.10%	13'750	-28.60%
Total des charges de fonctionnement du ménage communal	3'243'106	3'553'683	+9.55%	3'726'877	+4.85%	4'262'099	+14.37%	3'987'795	+6.90%

2.2.5. Amortissements (Rubrique 33)

Comptes 2023 CHF 485'343 ; Budget 2022 CHF 196'500

Les comptes 2023 sont marqués par une variation des amortissements, en augmentation de CHF 288'843 par rapport au budget 2023.

Cette variation s'explique par :

- L'adoption du préavis no 15/2023 relatif à l'aménagement espaces sportifs/loisirs haut du village crée une charge d'amortissement de CHF 12'000.
- Les amortissements supplémentaires, réalisés en 2022, permettent une diminution de charge de CHF 3'200 pour les amortissements obligatoires du patrimoine administratif pour 2023 ;
- L'amortissement pour défalcation des impôts, qui correspond en réalité à des pertes sur débiteurs, est en augmentation. Etant donné qu'il s'agit, non pas d'un amortissement, mais plutôt d'une charge, ces dernières sont réintégrées dans les dépenses courantes dans le tableau T5.
- D'autre part, l'excédent de revenus de l'année nous permet de réaliser des amortissements supplémentaires sur les éléments du patrimoine administratif pour un montant total de CHF 237'000 :
 - o pour les travaux de l'arrêt de bus des Landes CHF 195'000 (préavis no 12/22)
 - o pour l'aménagement espaces sportifs/loisirs haut du village CHF 42'000 (préavis no 15/23)

• T9 – Amortissements du patrimoine financier

	Comptes 2023		Budget 2023	
Comptes 2023	CHF	111'748.04	CHF	69'500.00
Amortissement défalcation des impôts	CHF	62'248.04	CHF	20'000.00
Amortissement locaux de la crèche	CHF	49'500.00	CHF	49'500.00

• T10 – Amortissements **obligatoires** du patrimoine administratif

	Comptes 2023		Budget 2023	
Comptes 2023	CHF	136'595.40	CHF	127'000.00
Amortissement Aménagement espaces sportifs/loisirs haut du village préavis no 15/2023	CHF	11'932.35	CHF	0.00
Amortissement Aménagement Arrêt de bus « Aux Landes » préavis no 12/2022	CHF	9'574.60	CHF	11'000.00
Amortissement de la mise en séparatif	CHF	115'088.45	CHF	116'000.00

• T11 – Amortissements **supplémentaires** du patrimoine administratif

	Comptes 2023		Budget 2023	
Comptes 2023	CHF	237'000.00	CHF	0.00
Amortissement Aménagement espaces sportifs/loisirs haut du village, préavis no 15/2023	CHF	42'000.00	CHF	0.00
Amortissement Aménagement Arrêts de bus « Aux Landes » préavis no 12/2022	CHF	195'000.00	CHF	0.00

2.2.6. Aides et subventions (Rubrique 36)

Comptes 2023 CHF 87'458 ; Budget 2023 CHF 98'200

- Cette diminution est essentiellement due à des dépenses inférieures des achats abonnements CFF de CHF 10'000 cpte no 620.3659.

2.2.7. Attributions aux fonds de financement (Rubrique 38)

Comptes 2023 CHF 471'251 ; Budget 2023 CHF 169'400.00

Cette augmentation de CHF 301'851 provient de :

- Versement d'un montant de CHF 300'000 (cpte no 140.3816) au fonds de réserve pour le développement durable qui est déjà doté de CHF 200'000 (cpte no 9282.10). Ce fonds est destiné à financer et encourager des actions en matière de développement durable, notamment à travers l'octroi de subventions. Le règlement pour l'utilisation de ce fonds fait l'objet d'un préavis présenté au Conseil Communal du 27 mai 2024.

2.2.7.1 Imputations internes (Rubrique 39)

Comptes 2023 CHF 1'473'626 ; Budget 2023 CHF 1'252'200

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) entre dicastères. Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "revenus". Les imputations internes de frais de personnel visent à attribuer nos charges de personnels en fonction des activités qui sont conduites par les employés communaux, aux différents postes du budget.

3. Indicateurs financiers

Afin d'analyser la situation financière de la commune, il paraît utile de regarder certains indicateurs qui peuvent nous renseigner sur la capacité de la commune à couvrir ses charges courantes et à les maîtriser, à financer des projets, et si nécessaire à s'endetter pour cela. Sur la base des indicateurs proposés par IDHEAP ou l'UCV, nous avons sélectionné plusieurs ratios.

3.1 Couverture des charges

Ce ratio permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants couvrent les charges courantes.

Un indicateur entre 100 et 103% indique que l'on est à l'équilibre / quasi-équilibre ; si le résultat est inférieur à 100%, cela signifie que les revenus sont insuffisants pour couvrir les charges et, selon le degré, cela nécessite un ajustement, car la commune entame ses réserves.

Couverture des charges	Revenus courants	2019	2020	2021	2022	2023
		22 011 281	22 727 946	24 390 077	22 215 495	23 225 852
	Charges courantes	21 624 649	23 005 297	22 531 829	20 997 428	22 616 628
		101.8%	98.8%	108.2%	105.8%	102.7%

Comme le montre le tableau ci-dessus, la commune a eu, ces dernières années, une situation fluctuante entre situation d'équilibre et un excédent de charge à surveiller. 2021 se démarque avec son excédent de couverture des charges important, et en démontre le caractère exceptionnel. Pour l'année 2023, cet indicateur montre une situation qui est positive pour la commune : nos charges sont couvertes. Ce bon résultat permet de ne pas entamer le capital de la commune. L'objectif à long terme doit cependant rester celui d'une situation à l'équilibre ou quasi-équilibre soit entre 100 et 103%.

3.2 Maîtrise des dépenses courantes par habitant

Cet indicateur compare les dépenses courantes par habitant de l'exercice à celui de l'exercice précédent et montre la maîtrise ou non des dépenses courantes. Un indicateur inférieur à 0% montre que les dépenses ont été réduites durant l'exercice, un indicateur entre 0% et 3% montre que les dépenses sont maîtrisées. Au-delà de 4% les dépenses progressent de manière mal maîtrisée.

Dépenses courantes par hab. (DC/hab)	Dépenses courantes	2019	2020	2021	2022	2023
		21 171 608	22 553 734	22 295 983	20 830 078	22 430 532
	Population	2 286	2 340	2 373	2 360	2 424
		9261	9638	9396	8826	9254
Maîtrise dép. cour. par hab.	(DC/Hab To - DC/Hab T-1) / (DC/Hab T-1)	5.1%	4.1%	-2.5%	-6.1%	4.8%

Ce tableau nous montre une progression des dépenses courantes par habitant au cours de ces dernières années, notamment en 2019 et 2021. Cependant, cela est à regarder en parallèle avec l'évolution des charges péréquatives, qui augmentent significativement durant ces mêmes années.

En effet, si l'on déduit les charges péréquatives (facture sociale et contribution au fonds de péréquation brute) des dépenses courantes, l'image qui en ressort n'est pas la même.

Dép. cour. par hab sans FS et fds péréquation	courantes)- (FS+Fds	2019	2020	2021	2022	2023
	Péréquation)	6 764 110	7 068 166	7 146 483	7 365 398	8 047 742
	Population	2 286	2 340	2 373	2 360	2 424
		2959	3021	3012	3121	3320
Maîtrise dép. cour. par hab. sans FS et fds	(DC sans FS et Per./hab To - DC sans FS et Per./hab T-1) / DC	-4.5%	2.1%	-0.3%	3.6%	6.4%

Comme le montre ce tableau, les dépenses courantes, liées aux tâches qui relèvent à proprement parler des compétences communales, soit sans les charges péréquatives, progressent depuis 2019 et cette progression s'est accélérée en 2023. Ceci s'explique par la nécessité d'accroître le personnel communal afin de pouvoir faire face à l'augmentation des charges de travail, le besoin d'entretenir le patrimoine communal (bâtiments, routes, territoires, installation, etc.) et également le besoin d'étoffer la capacité d'accueil préscolaire et parascolaire afin de répondre aux besoins de nos habitants. Ainsi cette situation nécessite d'être monitorée mais repose sur des besoins avérés.

3.3 Marge d'autofinancement

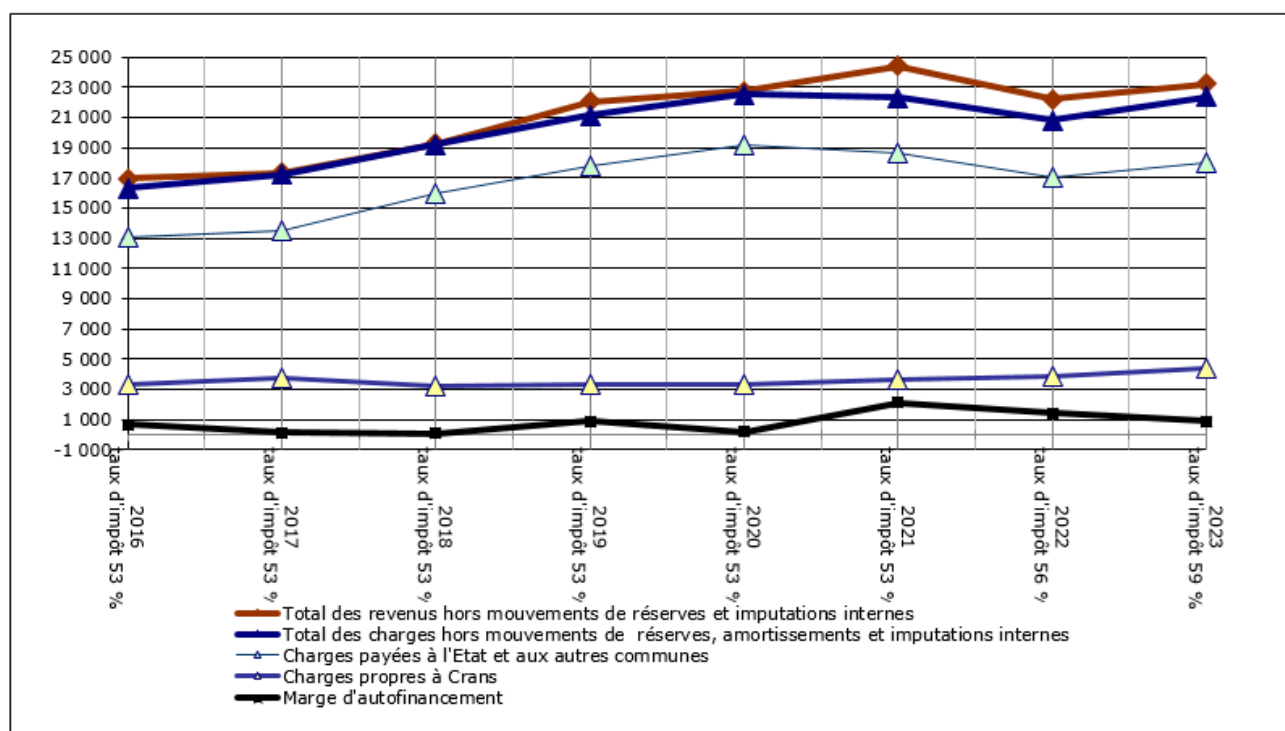
Cet indicateur représente les moyens financiers, dégagés par l'activité d'exploitation de la commune, qui peuvent permettre de rembourser la dette. Il peut notamment servir à calculer la capacité d'endettement de la commune ou s'il est nécessaire d'augmenter les revenus, afin de pouvoir couvrir un certain niveau d'endettement.

Le tableau T11 et le graphique G8 montrent l'évolution de la marge d'autofinancement entre 2015 et 2022 (source : comptes par nature) :

T11 – évolution de la marge d'autofinancement :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus bruts (1)	18'690'556	18'545'067	85'520'352	23'204'951	24'079'086	25'652'590	23'630'717	24'923'267
Charges brutes (2)	18'678'048	18'772'690	21'063'765	23'234'002	24'194'846	24'798'774	22'764'608	24'798'505
Résultat (1-2=3)	12'508	-227'623	-678'213	-29'051	-115'760	853'816	866'109	124'762
Total amort. et var. réserves (4)								
(compris dans 2)	595'225	290'872	615'644	868'723	289'971	1'240'278	519'308	670'557
Marge Auto Financement 3+4	607'733	63'249	-62'570	839'672	174'212	2'094'094	1'385'417	795'319

G8 – Evolution de la marge brute d'autofinancement et de ses composantes



3.4 Effort d'investissement

Cet indicateur montre quelle est la part des dépenses courantes qui sont dédiées aux investissements nets (c'est-à-dire sans subventions ou contributions externes). Il part de l'idée qu'il est nécessaire, pour une entité publique, d'investir régulièrement, afin de ne pas se retrouver dans une situation où elle devrait effectuer un rattrapage qui ferait suite à un retard d'investissement. IDHEAP situe cet effort d'investissement à un niveau idéal entre 7 % et 10 % des dépenses courantes. Pour les petites et moyennes communes, il faut cependant prendre une moyenne sur 3 ans, car les investissements se font de manière plus ponctuelle.

Effort d'investissements moyenne 3 ans	Moyenne invest. nets sur 3 ans	2019	2020	2021	2022	2023
	Dépenses courantes	1 087 907	206 664	210 349	224 538	241 931
		21 171 608	22 553 734	22 295 983	20 830 078	22 430 532
		5.1%	0.9%	0.9%	1.1%	1.1%

Comme nous le montre le tableau ci-dessus, ces dernières années, les investissements dans la commune ne sont pas suffisants, si l'on considère le critère d'IDHEAP. Cette situation s'explique par une marge d'autofinancement extrêmement fluctuante d'année en année, et la difficulté à avoir une vision claire des charges de la commune en particulier des charges péréquatives.

3.5 Dette brute par rapport aux revenus et poids des intérêts passifs :

En comparant la dette brute aux revenus courants, cet indicateur mesure le temps qu'il faudrait à la commune pour éteindre sa dette, si elle y consacrait la totalité de ses revenus courants. Ainsi, un résultat de 100% indique qu'il faudrait utiliser la totalité des revenus fiscaux d'une année pour éteindre l'endettement de la commune (50% représentant 6 mois et 200% représentant 2 ans).

Le poids des intérêts passifs de la dette montre la part des revenus fiscaux qui sont affectés au financement des intérêts passifs, et montre le risque lié au taux d'intérêt. Selon l'UCV cet indicateur ne devrait pas dépasser 5% à 10%.

Poids de la dette	Dette brute	2019	2020	2021	2022	2023
		5 000 000	4 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
		22 011 281	22 727 946	24 390 077	22 215 495	23 225 852
		22.7%	17.6%	10.3%	11.3%	10.8%
Poids des intérêts passifs de la dette	Intérêts passifs	13 750	12 731	11 581	8 803	8 750
		22 011 281	22 727 946	24 390 077	22 215 495	23 225 852
		0.06%	0.06%	0.05%	0.04%	0.04%

Comme le montre le tableau ci-dessus, le poids de la dette a été significativement réduit au cours de ces dernières années et elle est, à présent, très faible (il nous faudrait un peu plus d'un mois de revenus pour rembourser notre dette). En parallèle, le poids des intérêts est également extrêmement bas. Cette situation montre que, si la commune le souhaite, elle a la capacité d'emprunter pour financer des projets.

3.6 Capacité d'endettement

Le taux d'autofinancement nous indique le pourcentage des revenus courants qui sont disponibles pour l'autofinancement, ceci dans une situation de *statu quo* du niveau des impôts. Par ailleurs sur la base de la marge d'autofinancement, nous pouvons également calculer une hypothétique capacité d'endettement. En faisant l'hypothèse que nous allouons la totalité de la marge d'autofinancement au remboursement de la dette au cours des 30 prochaines années, ceci nous donne le montant que nous sommes en mesure d'emprunter.

Taux d'auto-financement	Marge d'autofinancement (MA)	2019	2020	2021	2022	2023
		839 673	174 212	2 094 094	1 385 417	795 319
		22 011 281	22 727 946	24 390 077	22 215 495	23 225 852
		3.8%	0.8%	8.6%	6.2%	3.4%
Capacité économique d'endettement	Marge d'autofinancement (MA)*30	25 190 190	5 226 360	62 822 820	41 562 495	23 859 581

Comme nous le montrent ces indicateurs, le taux d'autofinancement et la capacité d'endettement sont très variables d'une année à l'autre, ceci dépendant bien entendu de la marge d'autofinancement de la commune. De ce fait, il peut être intéressant de regarder plutôt une moyenne sur 5 ans de notre capacité d'endettement, qui se monte à environ 32 millions, ceci dans une hypothèse où le niveau d'impôts n'est pas modifié.

4. Vœux et observations de la COFIN

Vœu No 1-2022F.

La même société révisé les comptes de la commune depuis 2011. La Cofin souhaite que la Municipalité propose et implémente un principe de rotation du réviseur, l'objectif étant d'éviter qu'une situation de complaisance se développe avec les années.

Nous avons pris note de cette remarque qui est pertinente. En revanche nous sommes dans une phase de transition de MCH1 à MCH2 : 2023 sont les derniers comptes sous MCH1 et 2024 seront les premiers sous MCH2. Dans ce cadre nous pensons qu'il est judicieux durant ces deux années de poursuivre avec la même société fiduciaire car ils seront les mieux à même de pouvoir comparer et comprendre les éléments présenter sous le modèle comptable MCH2.

Une fois cette phase de transition passée nous changerons de réviseur.

Vœu No 2-2022F

La Cofin souhaite que la Municipalité présente au moins une fois par année au Conseil un point de situation de l'avancement des projets au plan d'investissement.

Nous avons pris note de ce vœu. La séance du 27 mai avec la présentation des priorisations en matière de projets est une manière d'y répondre.

Observation No 1-2022F

La Cofin attire l'attention de la Municipalité sur le fait que la hausse des coûts du ménage communal est régulièrement sous-estimée depuis quelques années, et l'invite à en tirer les conséquences lors de l'établissement du prochain budget.

Lors de l'établissement du budget 2024 cette remarque a été prise en considération avec une augmentation des charges du ménage communal et en particulier une hausse des frais de personnel.

Observation No 2-2022F

Les critères de décisions concernant l'attribution de montants à des amortissements extraordinaires ne sont pas formalisés et pas connus du Conseil. La Cofin encourage la Municipalité à présenter une stratégie. Cette observation fait écho à l'observation No 2-2021G de la commission de gestion.

La réalisation d'amortissements extraordinaires lors d'un exercice comptable bénéficiaire vise à réduire les charges des années futures.

Les amortissements extraordinaires ne sont réalisés que sur le patrimoine administratif de la commune et sont alloués en fonction de la durée d'amortissement. Les périodes d'amortissement les plus courtes sont amorties les premières, alors que les amortissements ayant une longue échéance le seront en dernier.

Ainsi pour 2023 nous avons réalisé les amortissements supplémentaires suivants :

1. Aménagement espaces sportifs/loisirs haut du village, préavis no 15/2023, durée d'amortissement de 5 ans, soit CHF 12'000 par année.
 - a. Amortissement supplémentaire 2023 : CHF 42'000
2. Amortissement Aménagement Arrêts de bus « Aux Landes » préavis no 12/2022, durée d'amortissement 30 ans, soit CHF 11'000 par année.
 - a. Amortissement supplémentaire 2023 : CHF 195'000.

Les biens du patrimoine financier ne font pas l'objet d'amortissements supplémentaires, et sont amortis jusqu'à la valeur fiscale du bien.

Finalement les biens du patrimoine administratif qui sont destinés à des comptes fermés (déchets, canalisation EC-EU) ne font pas l'objet d'amortissement supplémentaire. Il est en effet important d'avoir une représentation des coûts annuels réels afin de pouvoir fixer le niveau de taxes qui y est lié.

5. Conclusions générales

En conclusion, on constate que :

- Les comptes de la commune se clôturent sur un résultat positif avec un excédent de revenus de CHF 124'761.49, contre un excédent de charges budgété à CHF 1'327'245.00. Ce résultat positif repose sur des charges moins importantes que prévues, et en particulier une participation aux charges cantonales inférieure au budget
- Nos principales sources de revenus sont les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui sont en augmentation par rapport à 2022.
- Le pourcentage des charges payées à l'Etat est en augmentation, ceci suite aux recettes fiscales en hausse, agissant directement sur la valeur du point d'impôt. Notre participation à des charges cantonales représente 76,5 % des revenus d'impôts.
- Comme pour l'année 2022, le « plafonnement de l'effort », qui a été maintenu à 48 points d'impôt, n'a pas été atteint.
- Par rapport aux comptes 2022, les charges de fonctionnement du ménage communal sont en augmentation. Les indicateurs relatifs à la maîtrise des dépenses courantes par habitant sans la péréquation doit être monitoré, mais son augmentation repose sur des besoins avérés.
- Par contre, notre marge d'autofinancement qui était à fin 2022 à CHF 1,4 millions, est passée à CHF 0,8 million en 2023. Elle reste extrêmement fluctuante au cours des années évoluant dans une fourchette de + CHF 174'212 (en 2020) à + CHF 2,1 millions (en 2021), pour une moyenne positive de CHF 1,0 million sur 5 ans, contre CHF 886'000 en 2022, ce qui indique peut-être une certaine stabilisation au vu des résultats positifs depuis quelques années.
- Les indicateurs financiers, calculés sur la base des comptes 2023, montrent que la couverture des charges est bonne. La maîtrise des dépenses par habitant est tributaire des charges péréquatives. En revanche il apparaît que les efforts d'investissement ne sont pas suffisants, reflet d'une situation financière toujours imprévisible comme le montre la fluctuation de notre marge d'autofinancement. Par contre, la commune a un niveau d'endettement très bas et tous les indicateurs montrent que, si elle le souhaite, elle a la capacité de recourir à l'emprunt, afin de financer des projets.
- Ainsi, avec des revenus qui semblent tendre vers une certaine stabilité, la future réforme sur la répartition des charges péréquatives, avec l'accord trouvé, entre les associations de communes et le Conseil d'Etat, est extrêmement importante. Cependant cette réforme n'entrera pas en vigueur avant 2025 et il n'est pas encore possible d'en mesurer la portée exacte.
- Nous espérons que 2024 sera le dernier exercice avec l'actuel système péréquatif et que l'entrée en vigueur de la NPIV apportera une plus grande stabilité et prévisibilité de nos charges, ce qui permettrait à la commune de se projeter plus dans le futur.

RÉSULTAT

L'excédent de recettes, après amortissements supplémentaires et mouvements de réserves, s'élève à

CHF 124'761.49

CAUTIONNEMENTS

<u>En faveur de :</u>	<u>Au 31 décembre 2023</u>
ARSCO	CHF 2'826'315.00
SITSE	CHF 3'995'304.00

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ORPC	CHF 39'520.35
------	---------------

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 27/24 concernant les comptes 2023 ;
- Où le rapport de la Commission des finances, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 39 du Règlement du Conseil communal ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport sur les comptes de l'exercice 2023, tel que présenté ;
- 2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2023 ;
- 3) de décharger la Commission des finances de son mandat pour l'année 2023.

Ainsi délibéré par la Municipalité, le 3 juin 2024, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, dans sa séance du 24 juin 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Robert Middleton

Roland Bersier



Annexes:

Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2023, comprenant :

1. Résultat de l'exercice 2023 – amortissements supplémentaires/attributions aux fonds de réserves
- 1a Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative
- 1b Tableau des charges et revenus par nature
- 2 Dépenses et recettes d'investissements
- 3 Bilan au 31.12.2023 avec comparaison 2022
- 4 Tableau de financement du 1.1.-31.12.2023